

République Française - Département du Rhône

Commune de Saint-Laurent de Mure

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Nombre de membres

Afférents au CCAS

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 01 avril

L'an deux mille vingt cinq

à 18 heures 30.

Les membres de la Commission Communale d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Sylvie FIORONI, Vice-Présidente.

Présents :

Sylvie FIORONI, Noël SAUZET, Didier DAGAND, Tiphaine KOROL, Chantal ROSSERO, Michèle BALMET, Aurélia DUCHET, Pascale BALFIN, Jeanine TRUCHET, Solange CANGINA.

Procuration :

*Patrick FIORINI donne pouvoir à Sylvie FIORONI
Elma SOURD donne pouvoir à Didier DAGAND*

Excusés : *Patrick FIORINI, Catherine REMBOWSKI, Elma SOURD*

Absents : *X*

Secrétaire de séance : *Michèle BALMET*

Date de la convocation : *20/03/2025*

05/2025- Affectation des résultats 2024

Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2024 et après avoir discuté et délibéré sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget du CCAS pour l'exercice 2024, Considérant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 20 942,62 € et un déficit d'investissement de 219,63 €,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité (12 voix) :

- **AFFECTE** le résultat excédentaire de fonctionnement, en recettes de fonctionnement, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », pour 20 942,62 €,
- **AFFECTE** le résultat déficitaire d'investissement, en dépenses d'investissement, au compte 001 « déficit d'investissement reporté » pour 219,63€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an indiqués ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
Patrick FIORINI

